

Obligée de cohabiter avec son violeur

JEUNESSE Placée en institution, une fillette de 10 ans côtoie son abuseur, âgé de 14 ans

► L'enfant aurait été violée à trois reprises, dans sa chambre, par un adolescent qu'on a exclu dix jours avant de le laisser revenir « pour ne pas le déraciner ».

► Abusée et abuseur présumé vivent ensemble dans une promiscuité qui pose question.

Christine, une Liégeoise de 31 ans sans emploi, combine les difficultés avec une insouciance que les services de protection des mineurs d'âge lui ont reprochée. C'est qu'elle a accouché de son premier bébé quand elle était encore fort jeune – elle venait d'avoir 18 ans – et que depuis lors, rares sont les années durant lesquelles elle n'a pas donné la vie : la trentenaire a 7 enfants.

Dans sa façon bohème d'aborder les choses, il est difficile de dire qui est qui dans les papas de son importante progéniture. Elle, elle s'y retrouve très bien. Elle peut sortir par cœur les dates de naissance de chacun de ses enfants, leur niveau d'études, les moments durant lesquels l'un ou l'autre est allé

chez son père.

Elle se souvient également avec précision du moment où deux de ses filles, nées en 2003 et 2005, lui ont été enlevées, en 2007, par les services de protection de la jeunesse. Elle était submergée, et enceinte. Les locaux dans lesquels elle habitait étaient bien trop petits pour accueillir toute la fratrie : « *Je veux bien, moi, mais qu'ils me trouvent un lieu plus grand pour loger tous mes enfants à ce prix-là !* »

Son obstination ne joue pas en sa faveur lorsque chaque année, depuis, notre maman à l'apparence woodstockienne comparait devant le juge de la jeunesse qui décide du maintien de ses deux filles dans un centre liégeois accueillant des enfants de 3 à 18 ans « en difficulté ou en rupture de milieu familial ». Les deux petites n'ont jamais fait l'objet de la moindre violence à la maison, mais on craint, du côté du service de protection de la jeunesse, que de retourner près de leur maman n'ait un côté destructurant, alors qu'elles ont « trouvé leurs

repères » dans le centre qui les héberge aux côtés de 13 autres enfants. L'une et l'autre bénéficient d'un soutien parascolaire, et suivent l'école de manière bien régulière – à 10 ans, la plus jeune est en 5^e primaire tandis que sa sœur de 12 ans a intégré une classe de 1^{re} secondaire.

Pourtant, en mai dernier, dans ce centre, tout a basculé. A trois reprises, un jeune de 14 ans se serait rendu dans la chambre de la plus jeune, une fois tout le monde couché, pour l'y contraindre à lui faire une fellation. Lorsque son violeur présumé est reparti, la troisième fois, elle s'est rendu compte que cela se reproduirait souvent si elle ne révélait pas son lourd secret. Elle s'est d'abord confiée à sa grande sœur, qui l'a encouragée à parler à une éducatrice et à son parrain, qui venait lui rendre visite le lendemain. Peu après, la maman était contactée par la direction ; elle a accompagné l'enfant lors de son audition vidéo filmée par la police liégeoise, découvrant ainsi ce que sa petite fille avait enduré.

« *Je veux que le gamin s'en aille, pour qu'il ne puisse plus recommencer* » LA MAMAN

Un dossier « mineurs » a été ouvert au parquet de Liège mais, comme toujours en pareil cas, les informations sont rares puisque les mineurs, mêmes auteurs présumés de délits, sont protégés. « *Les seules informations dont nous disposons sont celles qui nous ont été communiquées à la fin août, lors d'une réunion devant le Service de protection de la jeunesse à l'oc-*

casion de laquelle une éducatrice en chef de l'établissement était présente, explique M^e Molders-Pierre, conseil de la maman. *On nous a expliqué qu'une "sanction disciplinaire" avait été prise à l'encontre du gamin, qui avait été... exclu dix jours de l'établissement ! Quand une personne majeure est violée, on veille à ce qu'elle n'ait plus à croiser son agresseur, en imposant notamment des mesures d'éloignement. Mais ici, on remet cette petite fille de 10 ans aux côtés de celui qui a reconnu avoir eu un comportement pour le moins inapproprié à son encontre...* »

On aurait répondu à la maman et à son avocat, lors de cette réunion, que le gamin avait eu un parcours difficile et que le placer ailleurs serait « *déplacer le problème* ». La maman n'en a cure : « *Ce que je sais, c'est qu'on a fait du mal à ma fille et qu'on lui impose de continuer à vivre aux côtés de celui qui l'a agressée. Je ne veux pas qu'on la fasse quitter cet établissement où elle est depuis des années : je veux que le gamin s'en aille, pour qu'il ne puisse plus recommencer.* » Et son avocat de compléter : « *Si les faits venaient à se reproduire dans les mêmes conditions, nous déposerons plainte pour non-assistance à personne en danger.* » ■

LAURENCE WAUTERS

réaction « Dans tous les milieux d'accueil, on n'est pas à l'abri d'un enfant qui dérape »

Nous avons contacté l'établissement liégeois qui héberge cette petite fille, mais la directrice n'a souhaité faire aucun commentaire sur cette affaire. Pierre Hannecart, inspecteur des SAJ/SPJ et directeur général adjoint à l'administration générale de l'aide à la jeunesse, s'est quant à lui exprimé sur ce dossier : « *Tout d'abord, il faut savoir que ce genre de chose arrive rarement, mais que cela peut survenir dans n'importe quel endroit où il y a concentration d'enfants : école, camps de vacances, internat... Dans tous les milieux d'accueil, on n'est pas à l'abri d'un enfant qui dérape. Pour ce qui est du cas dont nous parlons,*

une surveillance rapprochée a immédiatement été mise en place en attendant qu'une solution d'écartement du gamin soit adoptée, et l'éducateur de nuit a dormi dans le couloir. Le gamin a été placé une quinzaine de jours dans une autre institution, pour lui faire prendre conscience qu'il avait posé des gestes qu'on ne pouvait pas poser. Le directeur de l'aide à la jeunesse l'a ensuite rencontré, et le gamin a réalisé qu'il n'avait pas agi correctement. Il est gêné de ce qu'il a fait, il répète qu'il ne le fera plus. »

L'adolescent est ensuite revenu dans l'établissement où réside la petite fille agressée : « *C'est une situation difficile, car*

tant les deux sœurs que le gamin vivent dans cet établissement depuis longtemps..., poursuit Pierre Hannecart. *Ecarter le gamin aurait pu le déraciner. Une vigilance particulière a été demandée à l'établissement concerné, et il y aura prochainement une nouvelle évaluation de l'enfant, on re-tapera sur le clou. La petite fille semble rassurée par les mesures mises en place ; avec des victimes plus petites, il est plus facile de mettre des mots. Tant la petite que le gamin sont suivis sur le plan thérapeutique. (...) On n'a pas affaire à un pervers, ce sont des adolescents.* » ■

LWS

L'EXPERT

« Le danger, c'est de méconnaître la souffrance de l'enfant abusé »

Jean-Marie Gauthier, pédopsychiatre et docteur en psychologie clinique, est professeur de psychologie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université de Liège.

Pensez-vous qu'il aurait été plus opportun d'envisager une mesure d'éloignement

définitif ?

Si j'avais eu à traiter cette affaire, j'aurais conseillé l'éloignement de l'enfant dans une autre institution, ça, c'est sûr. L'éloignement du violeur présumé, évidemment... Il faut quand même reconnaître le dommage, et l'envoyer dix jours dans une autre institution me paraît quand même peu de chose ! Pour la petite fille, il est difficile de continuer à vivre à côté de quelqu'un qui a abusé d'elle. Dire « on s'en sort mieux quand on est enfant »... Non, je ne pense pas.

C'est un peu léger comme argumentation.

Quel risque encourt-on en laissant les deux enfants dans le même établissement ?

C'est une banalisation des faits, c'est un peu méconnaître la souffrance et l'angoisse de la petite fille. C'est ça le plus grand danger : la petite fille, à cet âge-là, se demande certainement pourquoi ça lui est arrivé à elle. Il faut mettre en place un dispositif de soutien psychologique pour qu'elle puisse poser toutes ses ques-

tions, se déculpabiliser et être reconnue dans sa place de victime. Les enfants ont toujours tendance à se culpabiliser dans ce genre de situation, tout cela peut poser de grosses questions. Laisser le gamin là, c'est une façon de nier sa souffrance ; implicitement, on lui dit que ce n'est pas important. On lui dit : « Voilà, il est parti 10 jours, on a marqué le coup mais bon, maintenant tu dois t'en remettre, quoi ! » Il y a quelque chose qui est un peu léger...

LWS